



Benchmarking 2008 : les premiers résultats

Pour la troisième année consécutive, IPT intégration pour tous a lancé une enquête comparative sur l'intégration en entreprises des personnes atteintes dans leur santé. Réalisé en collaboration avec le Prof. Yves Flückiger, Vice-recteur du département de l'économie politique et professeur ordinaire à l'Université de Genève, et avec l'appui des chambres de commerce cantonales, ce benchmarking 2008 a pris pour la première fois une envergure nationale avec 35'000 questionnaires envoyés dans les trois régions linguistiques.

La démarche

1'733 entreprises ont participé cette année à cette enquête, contre 800 l'an dernier. A noter que le nombre total de questionnaires retournés avoisine les 2'000 unités, mais certains ont dû être écartés faute de données cohérentes.

Concentrée uniquement sur les cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, l'étude de 2007 prenait en compte plus de 46'000 collaborateurs. Pour 2008, la barre des 63'000 collaborateurs concernés a été franchie (63'586).

Afin de permettre un traitement optimal des données en vue d'une analyse comparative, celles-ci ont été classées selon trois facteurs principaux : la taille de l'entreprise, la région géographique et le secteur d'activité.

Pour ce qui est de la taille des entreprises, le choix a été fait de les classer en 4 catégories. Les micro-entreprises, avec un nombre de collaborateurs compris entre 1 et 9, les petites entreprises de 10 à 49 collaborateurs, les moyennes entreprises de 50 à 249 collaborateurs et enfin les grandes entreprises avec plus de 250 collaborateurs.

La répartition géographique a été faite selon 4 grandes régions : la région lémanique, l'espace Mittelland, Zurich et le Tessin.

Initialement fixé à 22, le nombre de secteurs d'activité a été réduit à 10 afin de permettre une meilleure lisibilité des résultats.

Basée sur 15 indicateurs, l'enquête a pour but de permettre aux entreprises de mesurer et comparer leurs pratiques d'intégration. Aux 8 indicateurs d'intégration générale s'ajoutent 4 indicateurs en lien avec le système de management, 2 liés au niveau opérationnel et enfin 1 dernier indicateur subsidiaire concernant la discrimination positive.

Premiers résultats

Les généralités

Plus de 800 des 1'733 entreprises participantes sont des micro-entreprises. Bien que représentant près de 50% des entreprises de ce benchmarking, le nombre de leurs collaborateurs est inférieur à 4'000, 3'970 exactement, soit 6,2% du total des collaborateurs concernés. A l'inverse, les grandes entreprises de plus de 250 employés englobent près de 40% de la population touchées par l'enquête, alors qu'elles ne représentent que 2,5% du nombre d'entreprises.

Plus globalement, 86% des entreprises participantes comptent moins de 50 collaborateurs mais ne représentent pas plus de 30% du nombre total de collaborateurs concernés.

Concernant la répartition géographique des entreprises, près de 60% sont établies dans la région lémanique, 17% au Tessin, 12% dans l'espace Mittelland et 10% dans le bassin zurichois.

Le nombre total des personnes atteintes dans leur santé au sein des entreprises ayant participé à cette enquête est de 1'769, soit près de 3% (2,78% précisément) des collaborateurs concernés. Des variations selon les zones géographiques sont constatées, mais restent toutefois relativement faibles. Ainsi, pour la région lémanique, le pourcentage est légèrement plus important que la moyenne nationale avec 3,2%. Ailleurs, il est inférieur : 2,4 % pour Zurich et le Mittelland, et 1,8% pour le Tessin.

(Voir annexe 1)

Par rapport à la taille des entreprises, l'analyse des résultats démontre que le pourcentage de personnes atteintes dans leur santé est plus élevé dans les micro-entreprises et les PME que dans les grandes entreprises.

(Voir annexe 2)

Le comparatif a également été établi selon les secteurs d'activité, où les industries manufacturières figurent en tête avec 4,1% de collaborateurs atteints dans leur santé. Ce secteur compte 211 entreprises pour un total de 15'048 employés. Le secteur employant le plus grand nombre de collaborateurs est celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale avec 16'128 personnes dont 3,2% de personnes atteintes dans leur santé.

A l'inverse, les plus faibles pourcentages de personnes atteintes dans leur santé concernent les secteurs de la restauration, du transport, du commerce de gros et de détail (1,4%) et celui des activités financières et d'assurances (1,3%).

(Voir annexe 3)

Si l'on se penche sur ces résultats en fonction de la taille des entreprises et des grandes régions, il en ressort que les micro-entreprises de la région zurichoise sont celles qui emploient le plus grand

nombre de collaborateurs atteints dans leur santé avec plus de 6% de leur personnel. C'est également dans cette région que l'on retrouve le plus faible taux d'intégration, avec moins de 0,5% pour les grandes entreprises zurichoises. Il faut cependant ajouter que l'échantillonnage pour ces grandes entreprises est faible et que nous espérons que l'enquête 2009 nous permettra de constater si ce résultat se confirme ou s'infirme.

On remarque également que les entreprises tessinoises, quelles que soient leur taille, se situent toutes en dessous de la moyenne nationale.

(Voir annexe 4)

Les indicateurs d'intégration

Près de 40% des entreprises participantes abordent dans leur communication interne la question de l'intégration de personnes atteintes dans leur santé. Dans 23% des entreprises, une personne de référence est chargée de favoriser cette intégration et 12% se fixent des objectifs dans ce sens : adaptation de postes, aménagement des horaires, mise à disposition de places de stages ou non-discrimination.

5% des entreprises favorisent l'accès aux fonctions de cadres grâce à diverses mesures : horaires flexibles, travail administratif, formation continue.

Enfin, sur les 24 derniers mois, 18% des entreprises ont engagé une ou plusieurs personnes atteintes dans leur santé et 8% d'entre elles reconnaissent avoir fait preuve de discrimination positive.

(Voir annexe 5)

Ici encore, d'importantes différences apparaissent selon le secteur d'activité et la taille des entreprises. Ainsi la question de l'intégration de personnes atteintes dans leur santé est plus facilement abordée dans les moyennes et grandes entreprises. Le constat est le même en ce qui concerne la présence d'une personne de référence chargée de favoriser l'intégration. Ce sont également ces entreprises de plus de 50 collaborateurs qui ont le plus souvent engagé des personnes atteintes dans leur santé au cours de 24 derniers mois.

(Voir annexe 6)

Au niveau des régions, les pourcentages les plus élevés concernent l'espace Mittelland, où plus de la moitié des entreprises abordent le thème de l'intégration dans leur communication interne, contre 27% des entreprises tessinoises.

(Voir annexe 7)

Les résultats varient aussi selon les secteurs d'activité. Si 55% des entreprises du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale abordent le thème de l'intégration dans leur communication interne, le taux s'élève à 17% pour celles du secteur financier par exemple.

Il est également intéressant de relever que les entreprises qui abordent le thème de l'intégration dans leur communication interne emploient plus de personnes atteintes dans leur santé que celles pour qui cette question est en retrait. Cette constatation vaut aussi pour les entreprises ayant une personne de référence clairement définie, et cela indépendamment de la taille de l'entreprise.

(Voir annexes 8 et 9)

Les entreprises se fixant des objectifs en lien avec l'intégration, de même que celles prenant des mesures pour faciliter l'accès de personnes fragilisées aux fonctions de cadres, emploient elles aussi plus de personnes atteintes dans leur santé que les autres entreprises. Cette remarque est vraie pour les entreprises de petite et moyenne taille, mais pas pour celles de grande taille.

(Voir annexes 10 et 11)

Finalement, les entreprises ayant engagé, au cours des 24 derniers mois, des personnes atteintes dans leur santé, ont généralement un taux d'intégration beaucoup plus élevé que celles n'ayant pas procédé à ce type d'engagement. Cela est aussi le cas pour les entreprises ayant appliqué une démarche de discrimination positive lors de recrutement.

(Voir annexes 12 et 13)

Merci de mentionner la source lors de publication, IPT intégration pour tous en collaboration avec l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE).

Vevey, le 10 novembre 2008

Annexes

Tableau 1

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé par grandes régions

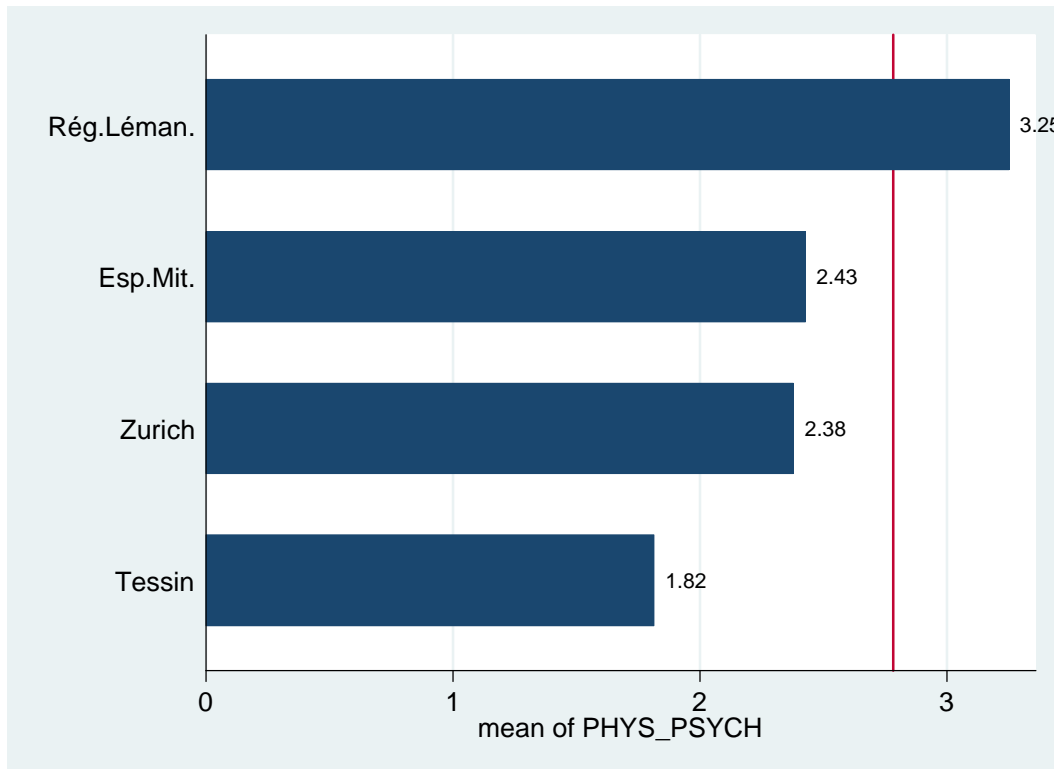


Tableau 2

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé selon la taille des entreprises

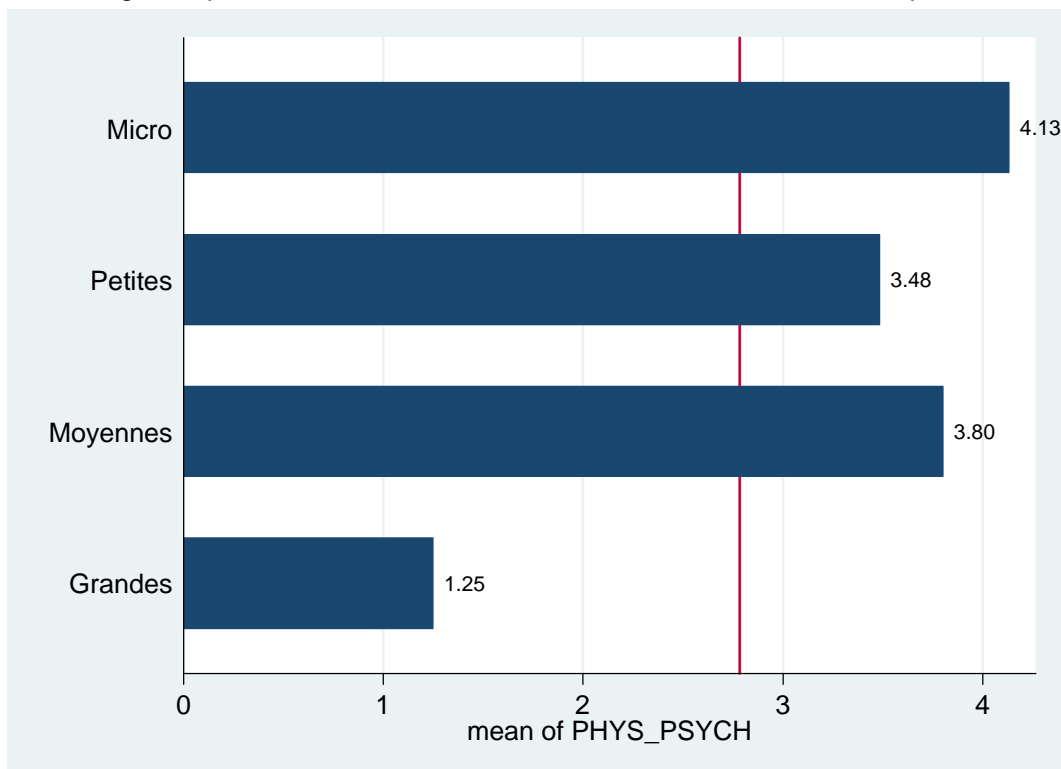
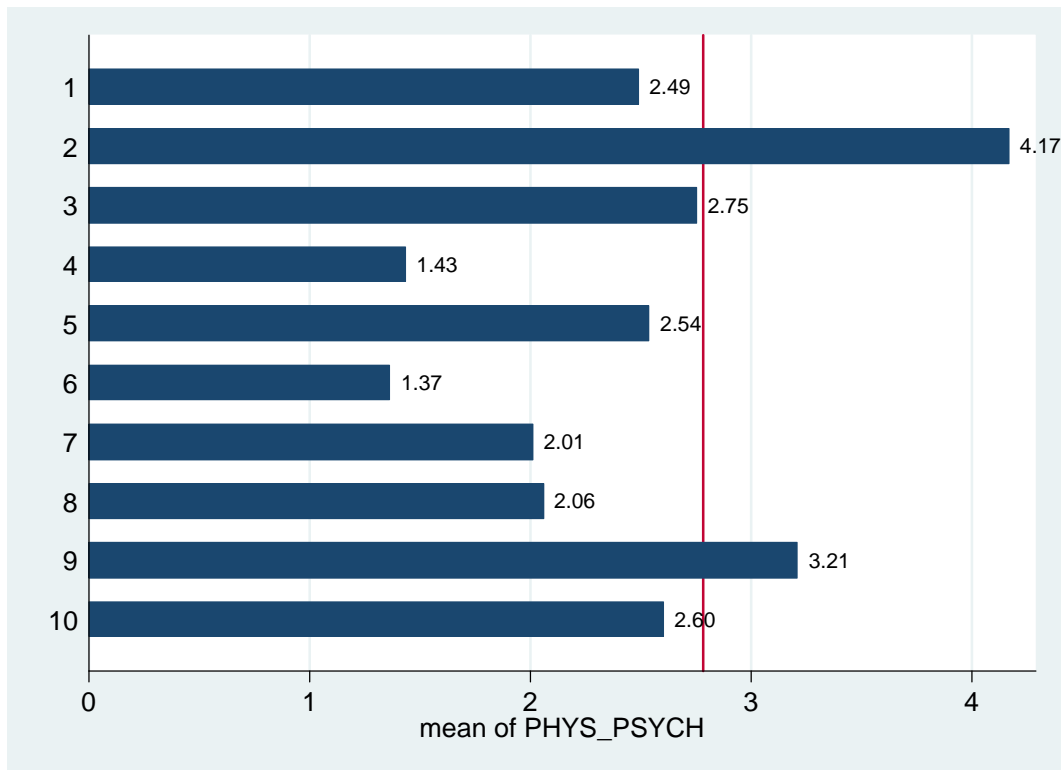


Tableau 3

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé selon les secteurs d'activité



Légende pour les secteurs d'activité :

1. Agriculture, sylviculture et pêche
2. Industries manufacturières et autres
3. Construction
4. Commerce de gros et de détail, transports, hôtellerie et restauration
5. Information et communication
6. Activités financières et assurances
7. Activités immobilières
8. Activités spécialisés, scientifiques, techniques ; activités de soutien et service administratif
9. Administration publique, enseignement, santé et action sociale
10. Autres activités de service

Tableau 4

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé par grandes régions et taille des entreprises

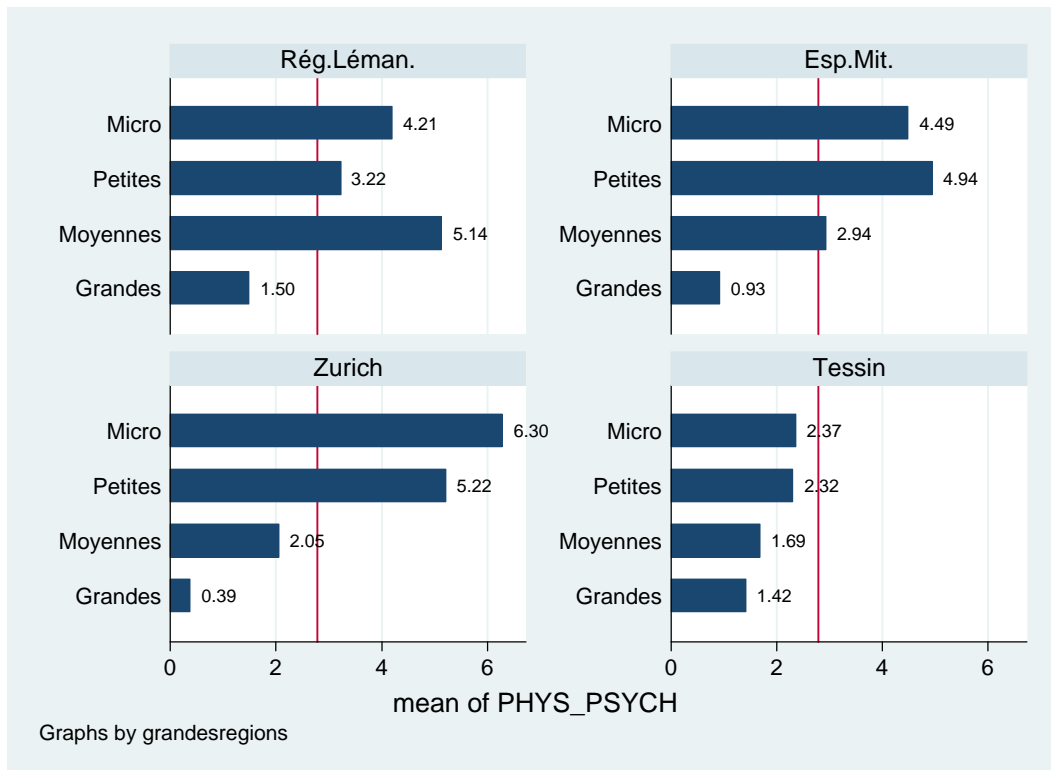


Tableau 5

Pourcentage des entreprises ayant répondu « oui » aux questions sur les indicateurs d'intégration

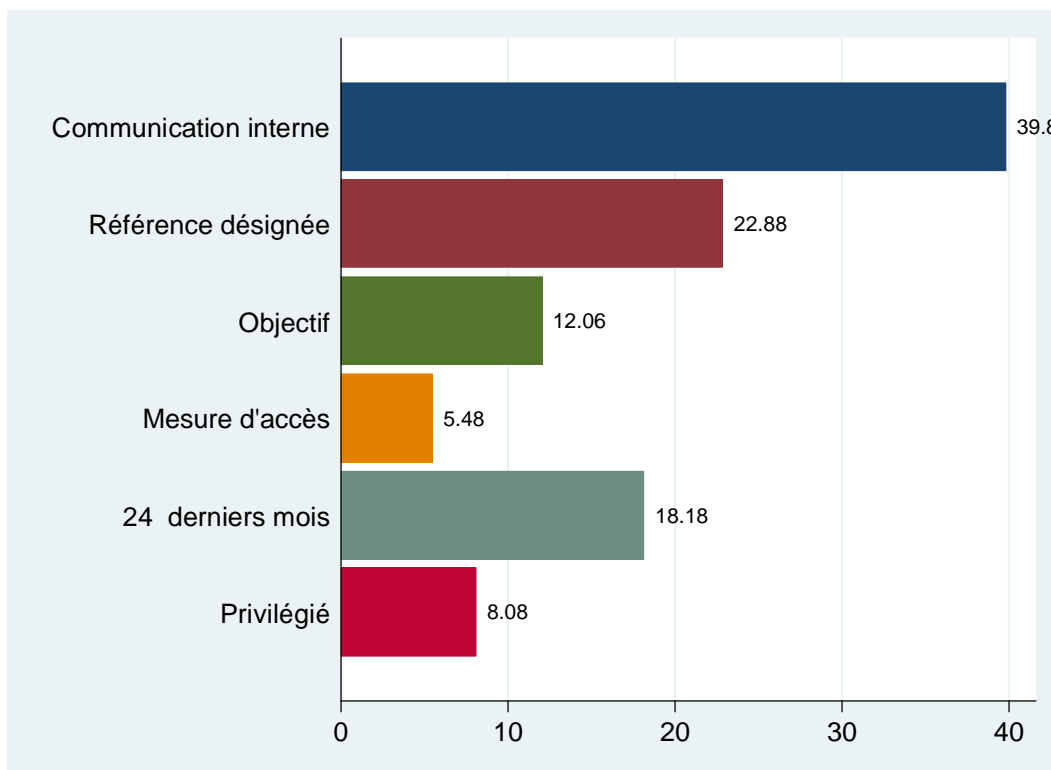


Tableau 6

Pourcentage des entreprises ayant répondu « oui » aux questions sur les indicateurs d'intégration (communication, référent, objectifs, ...) selon la taille des entreprises

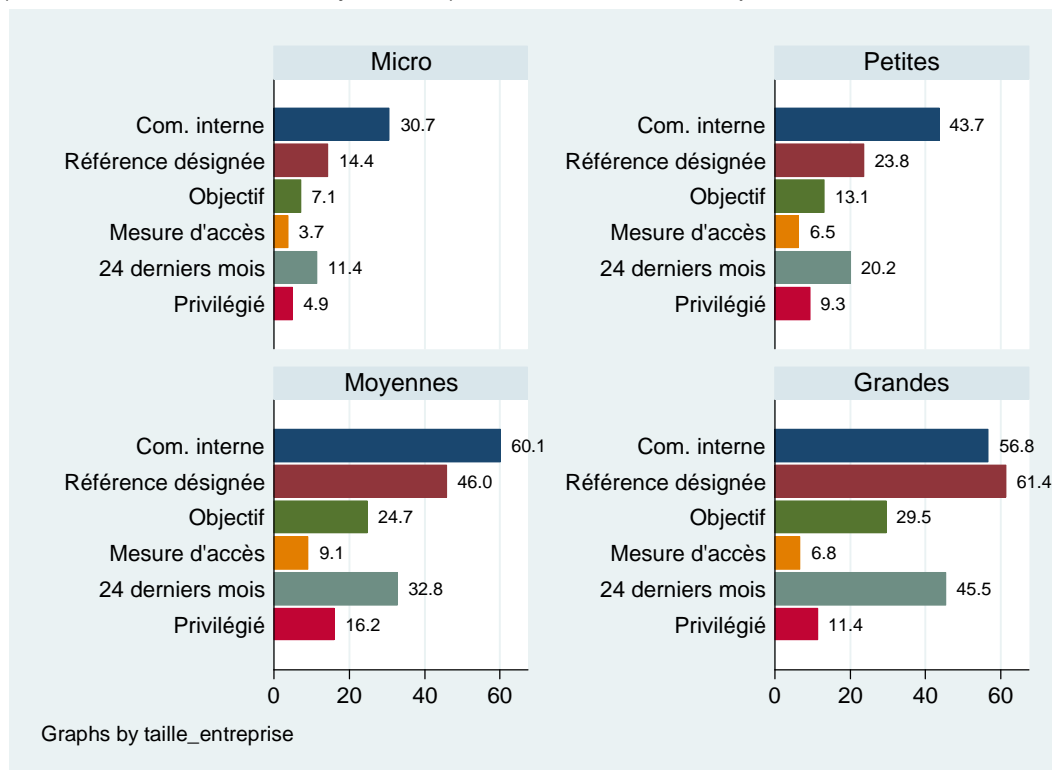


Tableau 7

Pourcentage des entreprises ayant répondu « oui » aux questions sur les indicateurs d'intégration (communication, référent, objectifs, ...) selon la région

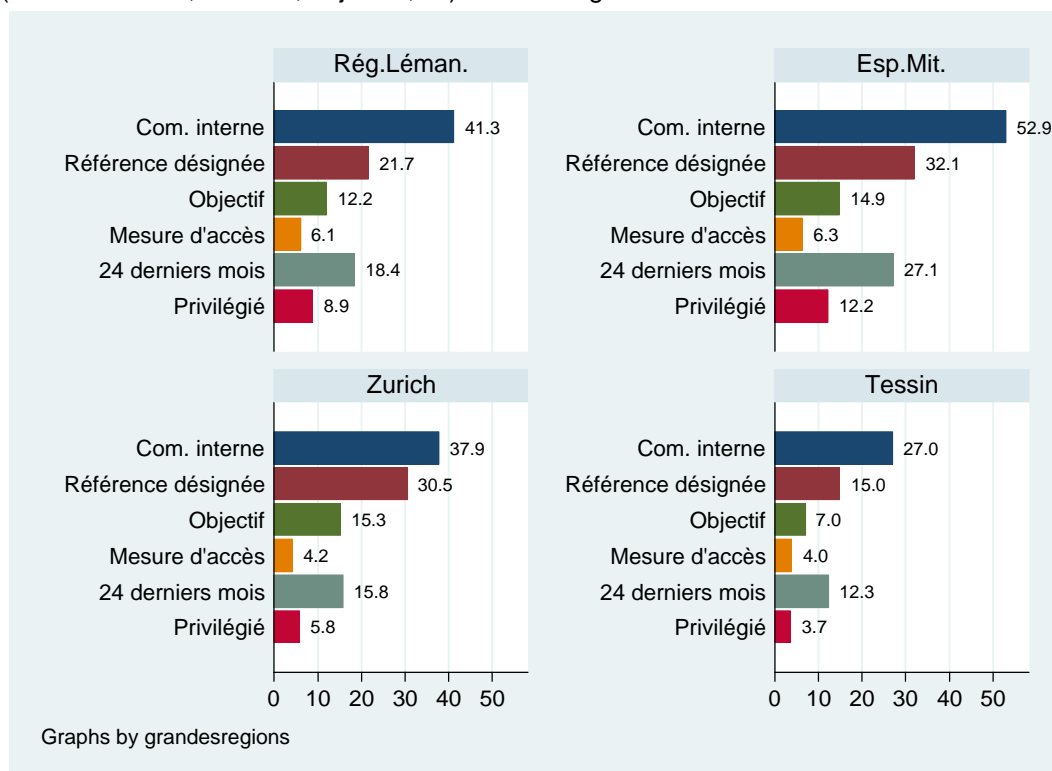


Tableau 8

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question 9 (communication), par taille d'entreprise

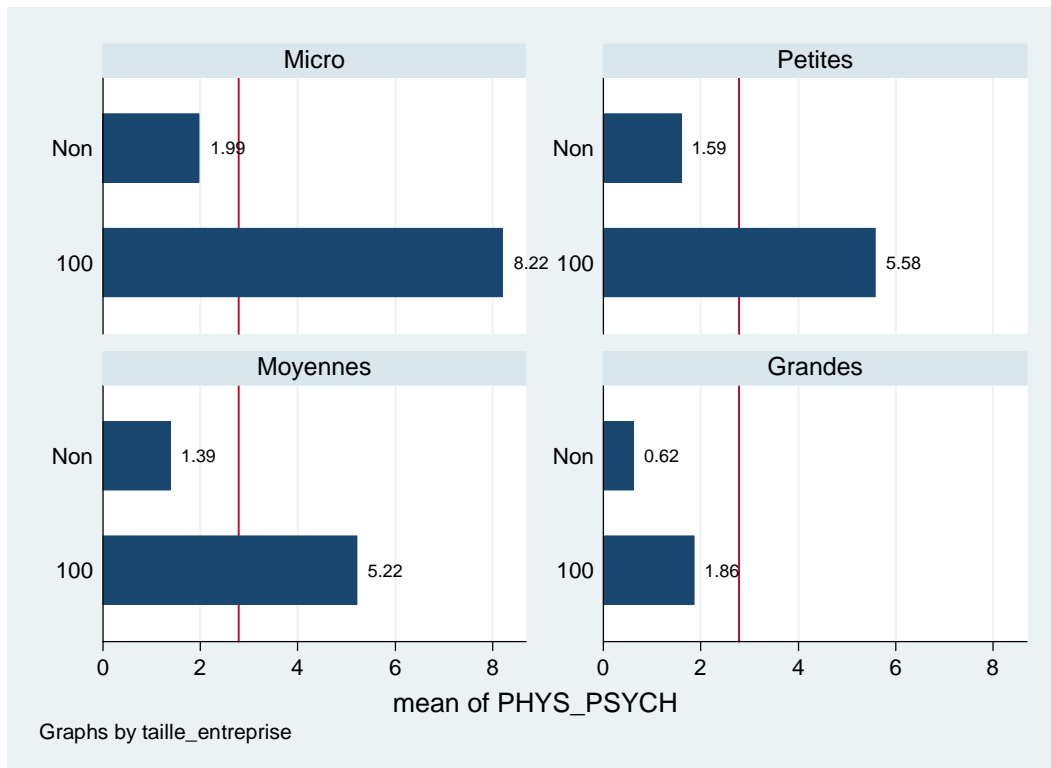


Tableau 9

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question 10 (réfèrent), par taille d'entreprise

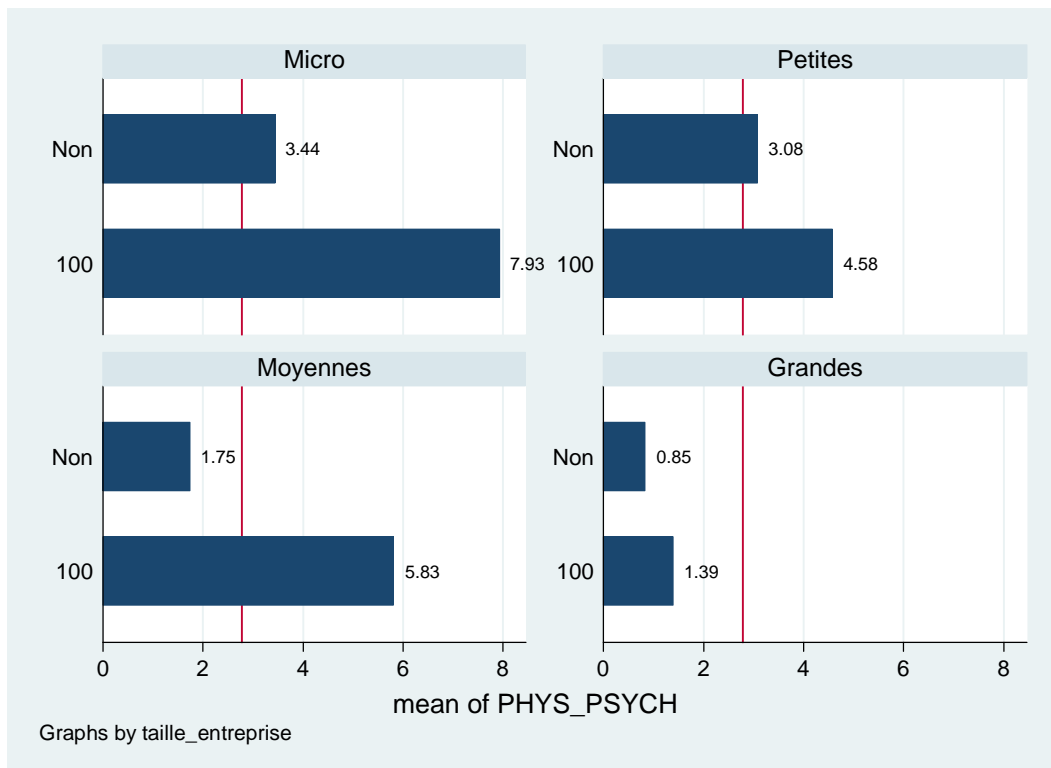


Tableau 10

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question 11 (objectifs en lien avec l'intégration), par taille d'entreprise

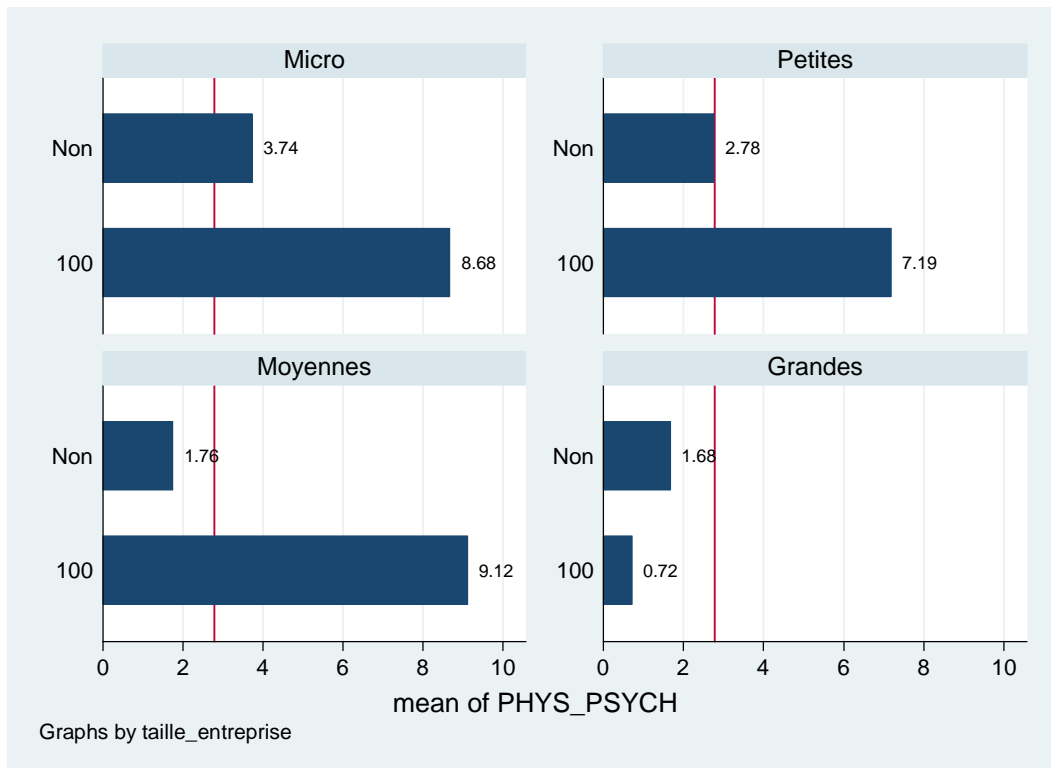


Tableau 11

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question 12 (mesures d'accès aux fonctions de cadres), par taille d'entreprise

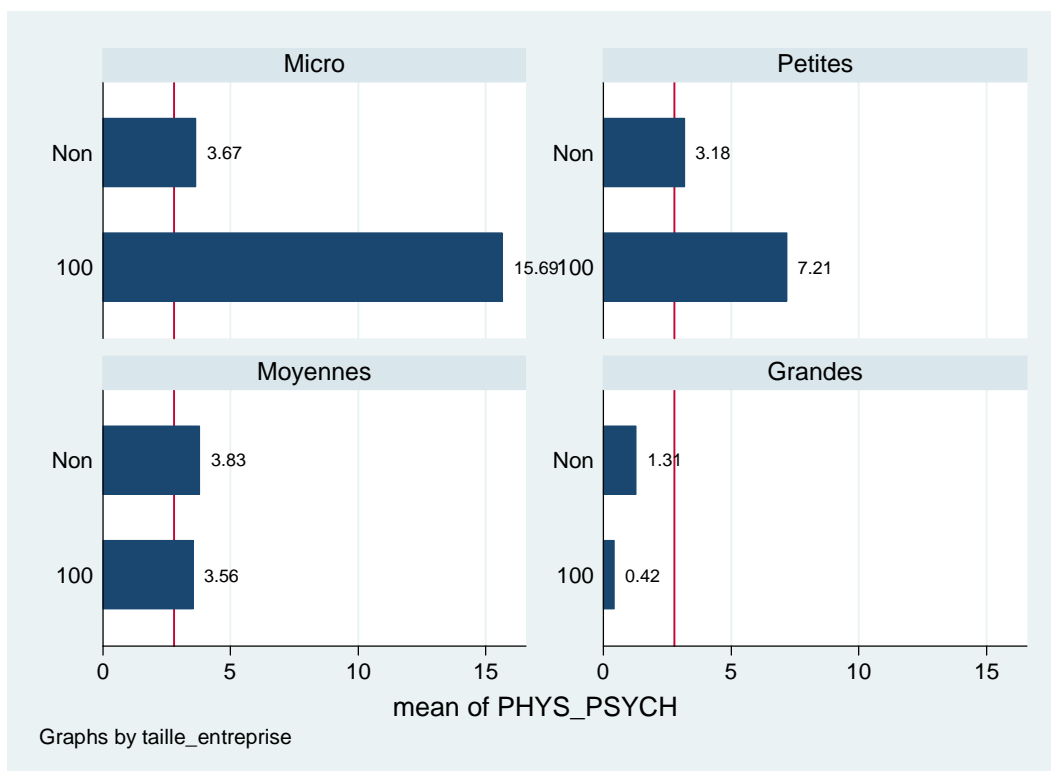


Tableau 12

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question 14 (engagement dans les 24 derniers mois d'une personne atteinte dans sa santé), par taille d'entreprise

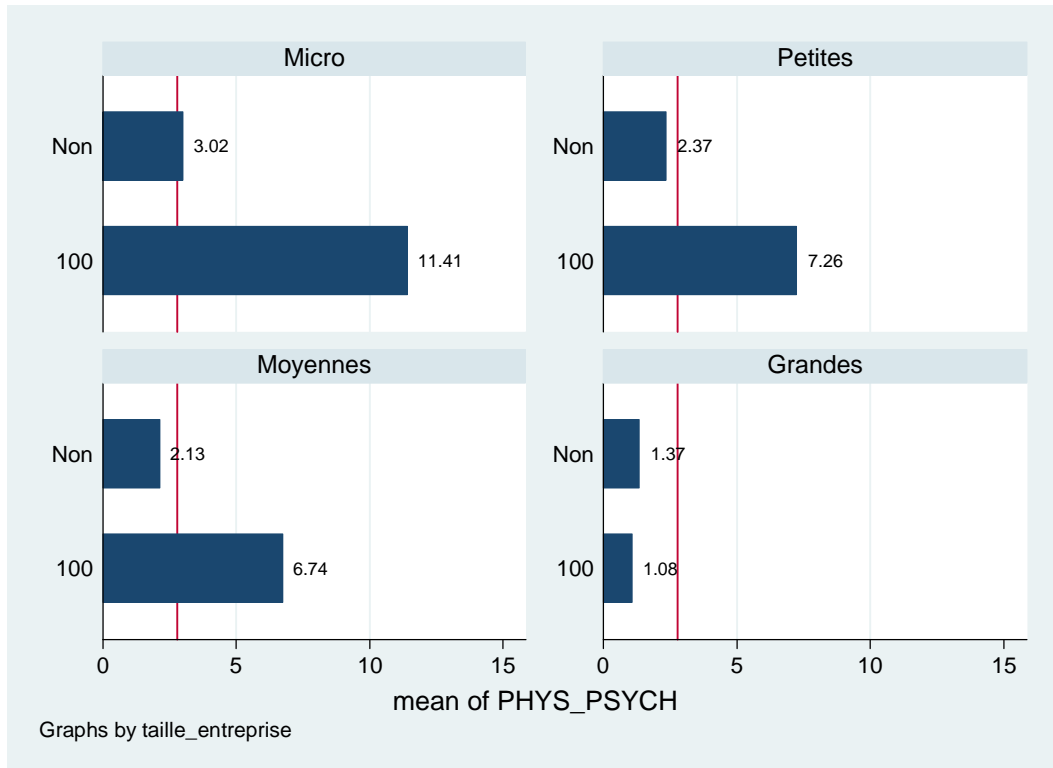
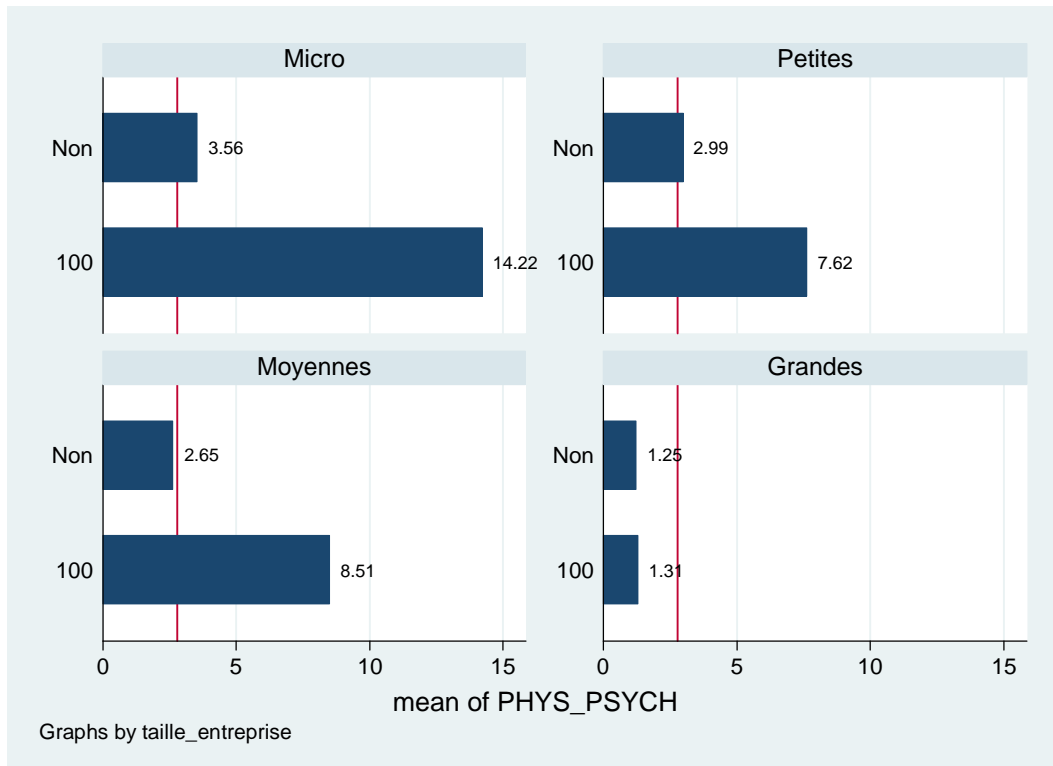


Tableau 13

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question 15 (discrimination positive), par taille d'entreprise



This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.